SEMB SAQ

FEESP

CSN

Le Pionnier

Vol. 42, no 6

Septembre 2007

DANS CE NUMÉRO :

Mot du président	2
Fini les vacances	3
De l'argent facile	3
Forum social québécois	4
Une Sélection ferme	5
SST	5
Mais yé don ben fin le chauffeur	6
Info santé sécurité	7
Banque de militants	8
La solidarité est notre seule arme	9
Mot croisé	10

Des dizaines de propositions concrètes, dont une journée d'action le 26 janvier 2008

Un succès éclatant avec plus de 5000 participants au FSQ !

Plus de 5000 personnes, dont le tiers provenant de l'extérieur de Montréal, ont participé au tout premier Forum social québécois qui a eu lieu à l'UQAM du 23 au 26 août. Il s'agissait du plus gros rassemblement de la gauche dans l'histoire du Québec. Ainsi, les mouvements communautaires, syndicaux, féministes, écologistes, étudiants, LGBT, autochtones et autres militantEs de tous les horizons ont travaillé à affirmer leur solidarité et leur volonté de poursuivre des actions en commun. L'événement s'est terminé par une marche manifestive de 2000 personnes dans les rues de Montréal.

L'Assemblée des mouvements sociaux, qui a réuni plus de 500 personnes ce matin, s'est terminée par un appel à la mobilisation. C'est ainsi que les participantEs ont convenu d'une semaine de mobilisation à la grandeur du Québec en janvier, qui se culminera par une journée d'action le 26, dans le cadre de la journée mondiale d'action du Forum social mondial à laquelle participeront des milliers d'organisations à travers le monde. Par ailleurs, l'Assemblée a lancé l'Appel solidaire des mouvements sociaux UniEs pour l'avenir du Québec et du monde, qui est actuellement signé par 71 organisations.

Des dizaines de propositions ont aussi été formulées pendant le FSQ et affichées sur la Murale de propositions. Notons l'invitation lancée par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador à faire circuler une résolution d'appui à leurs démarches afin que le gouvernement du Canada change sa position et vote en faveur du projet de Déclaration sur les droits des peuples

Suite de l'article page 4

Négociation 2009

Comme vous le savez sans doute, notre contrat de travail expire au printemps 2009. L'heure est venue pour l'exécutif syndical d'amorcer le processus de projet de convention collective. Beaucoup de travail en perspective pour vos représentants syndicaux qui participeront activement à son élaboration.

À cet effet, il y aura, dans un premier temps, une réunion spéciale du comité exécutif au cours du mois de septembre afin d'établir un plan de travail ainsi qu'un mode de consultation. Par la suite, le plan de travail qui en résultera sera présenté en octobre au Conseil général afin qu'il y soit amendé, s'il y a lieu, et entériné. Le travail final qui en résultera servira de base à notre négociation et vous sera présenté subséquemment dans le cadre d'une tournée d'Assemblée générale.

Bien qu'un bon projet de convention collective soit la base d'une bonne négociation, la mobilisation des membres ainsi que la volonté des deux parties d'en venir à une relation de bonne entente est essentielle.

Or, dans l'état actuel des choses, une négociation serait assurément très laborieuse : nous ne sommes même pas en mesure de s'entendre sur des textes sur lesquels on s'était déjà entendu en 2005. Le comité de relations de travail (CRT) est paralysé et ce que l'on croyait être des gains lors du vote de retour au travail, se solde souvent par un recul dans nos conditions de travail : **LE SERVICE DES VENTES ÉTANT PASSÉ MAÎTRE DANS L'ART DE JOUER AVEC LES MOTS.**

Devant l'incapacité des parties à faire avancer les interprétations en suspens en CRT, le Conseil général a donné son aval au projet de démarche de partenariat avec la firme CFC. Bien que les premières rencontres du printemps dernier se soient déroulées dans une atmosphère correcte, le syndicat a pu observer un certain détachement de monsieur Duval, vice-président service des ventes, face à la démarche. Évidemment, le support du grand décideur de la SAQ est essentiel à sa survie. C'est pour cette raison que nous réclamons l'implication directe de monsieur Philippe Duval afin qu'il vienne s'asseoir avec nous et discuter ouvertement des problématiques et des enjeux.

En contrepartie, le service des ressources humaines semble être enthousiaste face à la démarche mais malheureusement, ils ne sont que subordonnés à la vision des ventes. Sans réelle volonté de leur part, rien n'est possible à la SAQ, c'est pourquoi le syndicat presse le service des ventes de donner une chance à la démarche de partenariat afin de permettre des relations patronale-syndicale harmonieuses, basées sur l'écoute et le dialogue plutôt que sur l'affrontement. En ce sens, votre exécutif syndical a déjà entrepris des actions concrètes afin de prouver sa bonne foi, est-ce que l'employeur est prêt à en faire de même? Les prochaines semaines nous apporteront une réponse.

Advenant un échec de la démarche entreprise avec la firme CFC, un affrontement traditionnel est à prévoir avec toutes ses peines et ses misères. Le SEMB sera prêt à faire face à une telle éventualité et n'a certainement pas l'intention de se laisser prendre au piège des grandes opérations de charme destinées à jeter de la poudre aux yeux aux membres, et à retarder l'échéancier de l'exécutif syndical en vue de la préparation à la négociation de notre prochain contrat de travail.

Finalement, j'insiste encore une fois sur l'importance de la mobilisation des membres. Restez toujours bien informés sur ce qui se passe dans la vie syndicale au SEMB, appuyez et informez vos représentants syndicaux sur ce qui se passe chez vous et surtout, faites respecter votre contrat de travail pour lequel nous avons eu à nous battre durement.

Éric Brunet

Président SEMB SAQ (CSN)

Fini les vacances

Bonjour à toutes et à tous, membres du SEMB.

L'été nous a permis de nous ressourcer et de retrouver notre énergie si nécessaire dans notre combat journalier à faire respecter les droits des travailleurs et travailleuses de la SAQ.

Les profits records pour le premier trimestre m'ont fait réaliser l'importance de votre collaboration au sein de l'entreprise. Je tiens à vous féliciter pour votre professionnalisme. Ce n'est pas toujours facile de se concentrer à bien faire notre travail quand nous constatons le manque de respect de l'employeur. Les remerciements sont rarissimes de leur part.

L'automne s'annonce plutôt chaud pour nous. Plusieurs dossiers en suspens devront être réglés. Nous n'avons qu'à penser au dossier des CPOS ou encore, à celui des détenteurs de permis. Nous aurons les comités qui continueront leurs travaux, un Conseil général probablement au mois d'octobre, des élections au comité exécutif pour les postes de secrétariat général, à la trésorerie, à la vice-présidence responsable des assurances, prévention, réparation et régime de retraite et à la vice-présidence responsable des griefs et des relations de travail pour les bureaux. À notre agenda, nous avons aussi les rencontres avec l'employeur et le groupe conseil CFC qui a pour but une démarche de partenariat, en espérant voir une ouverture d'esprit du côté patronal, le contraire de partenaire est adversaire. Pour ma part, je suis capable de jouer les deux rôles; la SAQ doit prouver sa bonne foi dans ce dossier. Comme l'année 2007 tire à sa fin, nous devons penser à la négociation de notre convention collective; le 31 mars 2009 arrive à grands pas.

Comme vous pouvez le constater, ce ne sera pas de tout repos pour les mois à venir. Je vous demande juste d'être vigilants, autant du côté sécurité au travail que du côté respect de votre contrat qui est la convention collective. Nos preuves sont faites, les profits le prouvent. Démontrons à nos dirigeants qu'il nous reste encore de la dignité. Nous ne sommes pas nés pour un petit pain, la preuve, nous vendons de grands vins. Restons unis pour l'avenir et fiers de l'être.

Daniel Plante

Secrétaire général

SEMB SAQ CSN.

De l'argent facile

La SAQ fait de l'argent, beaucoup d'argent. À voir nos tiroirs-caisses se remplir aussi vite nous fait rêver à ce qu'on pourrait se payer avec une partie, même petite, de l'argent qui nous passe entre les mains chaque jour. Nos problèmes financiers résolus facilement…

Jusque là, rien d'illégal. Le problème c'est quand on passe de la parole aux actes. Un article précédent du journal avait parlé de votre tiroir-caisse et il semble que le message n'a pas été compris. Je vais donc vous le refaire, moins « politiquely correct » en vous demandant d'imprimer ce texte et de le laisser sur la table de cuisine afin que vos collègues puissent le lire.

Ne prenez jamais d'argent dans le cash. Vous croyez avoir trouver la formule magique pour que personne ne s'en rende compte? Ben oui, quand le client paye comptant, vous gardez l'argent et faites une annulation ou encore, vous suspendez la transaction sachant très bien que ça s'efface chaque soir, quand un client achète 2 bouteilles identiques, vous n'en facturez qu'une et gardez l'argent de l'autre pour vous!!! Quelle bonne idée ! Le seul problème, c'est que quelqu'un y a pensé avant vous, que la sécurité est au courant et a un équipement suffisamment sophistiqué pour retracer ces fraudes : 95% des employés congédiés pour vol faisaient le même manège. Pour ceux que ça concerne, arrêtez tout de suite où vous serez congédié. Si ça, ce n'est pas assez clair….,

Pour ce qui est de vos rêves, je vous encourage à les conserver et à les entretenir. Il ne faut cependant pas perdre de vue que la meilleure façon d'améliorer son salaire ce n'est pas de perdre sa job, c'est de se mobiliser et de le demander à la prochaine convention collective. Allons, rêvons tous ensemble…

Katia Lelièvre

Vice-présidente vie syndicale, mobilisation et information

SEMB SAQ CSN

Un succès éclatant avec plus de 5000 participants au FSQ !

(suite de la page couverture)

autochtones, qui est présentement débattue devant l'ONU. Cette résolution a déjà reçu l'appui de quelques centaines de personnes. L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) a lancé un appel aux mouvements sociaux pour qu'ils se joignent à la lutte pour la gratuité scolaire et aux actions à venir. Notons également l'annonce du lancement de la campagne Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté, cet automne, par le Collectif pour un Québec sans pauvreté ainsi que la journée de mobilisation contre la guerre en Afghanistan et pour le retrait des troupes le 27 octobre par le Collectif échec à la guerre et l'Alliance canadienne pour la paix.

Place Émilie-Gamelin

Plus de 2000 personnes ont fréquenté quotidiennement la place Émilie-Gamelin durant le FSQ. En collaboration avec Moisson Montréal et Poubelle anonyme, l'équipe de L'Être Terre a fourni gratuitement 1500 repas par jour à partir de denrées récupérées. Le comité organisateur du FSQ a innové en ne clôturant pas le parc afin d'être plus inclusif. Les gens du quartier ont été enchantés de cette initiative et ont investi l'espace. Plusieurs itinérants ont même dormi dans la tente des Alternatives en échange de quelques rondes de sécurité.

Pour sa troisième édition, l'Écofest s'est associé au FSQ en s'installant à la place Émilie-Gamelin, devenue pour l'occasion zone zéro déchet. Une vingtaine de kiosques et plus d'une dizaine d'ateliers participatifs concernant notamment l'agriculture urbaine et le compost, ainsi que des ateliers de réparation de vélos ont eu lieu. Un bilan environnemental sera effectué prochainement.

Volet culturel

Plus d'une centaine d'artistes engagés ont participé bénévolement à la programmation culturelle du FSQ au cours de 150 performances et expositions. Entre autres, le Cabaret multidisciplinaire à l'Union française a attiré plus de 500 personnes les vendredis et samedis. Plusieurs créations collectives ont permis de donner la parole aux artistes. Au cours du festival du cinéma engagé, plus de cinquante films, courts-métrages et documentaires ont été projetés.

Les organisateurs dressent un premier bilan très positif de l'événement, qui a permis la tenue de plus de 400 activités, dont quatre grandes conférences qui ont attiré 1500 personnes, le forum des enfants, 70 kiosques, le tout soutenu par une équipe de plus de 300 bénévoles. Le comité organisateur tient à remercier l'UQAM et la Ville de Montréal pour leur soutien tout au long de l'événement.

(Source CSN)

Une Sélection ferme ses portes au centre-ville de Montréal !

Bonjour à tous,

Comment réagiriez-vous si on vous annonçait que la Sélection de votre division ferme ses portes ? Au mois de juin 07, les employés de la division 076, qui comprend la Sélection 23302, l'Express 23001 et une petite Classique 23003, ont reçu la confirmation de la fermeture de la Sélection 23302 au centre-ville de Montréal. Des rumeurs couraient déjà depuis l'hiver dernier, ce qui créait beaucoup d'inquiétude et d'interrogation chez les employés depuis environ 6 mois.

C'est donc le 20 juillet 07, que la SAQ s'est finalement décidée à rencontrer le syndicat pour discuter des modalités de la fermeture prévue pour la mi-décembre 07. Et oui ! En plein dans la P10 et en même temps que le déménagement du 23001 ! Lors de la rencontre, une des premières questions que nous avons posée à la SAQ : Avez-vous pensé à une solution pour les employés à temps partiel qui n'auront plus d'heures ? Leur réponse : "Non, pour nous, le plus important c'est d'avoir assez d'employés pour faire la fermeture du 23302 et le déménagement du 23001".

Encore le début d'un dialogue centré sur leurs problèmes. C'est inacceptable d'enlever la « vache » à heures d'une division, sans penser aux répercussions sur les employés. La possibilité de « bumpage » des employés détenteurs d'un poste 16-19h, ça non plus ils n'y ont pas pensé (article 25 :12 B).

Le syndicat a avancé 3 options pour tenter de rendre la situation acceptable pour les employés à temps partiel; dont celle de fusionner les deux succursales restantes avec la division d'à côté. Après quelques jours de réflexion, la SAQ nous a fait un retour sur nos trois options, la réponse : "Nous voulons aller vers de petites divisions dans le futur, c'est plus facile à gérer (bâtard, au salaire qu'ils font !)" donc, notre position finale est que la division 076 restera à deux succursales, les employés non contents n'auront qu'à transférer". Encore une réponse négative de leur part sur notre demande d'appliquer 25 :12 A) plutôt que 25 :12 B) pour éviter le « bumpage » de ceux qui n'auront plus de poste 16-19h.

Voilà, encore une preuve que la SAQ ne se soucie pas du sort des employés. Préparez-vous tout de suite, un des enjeux majeurs de la prochaine négo : LA RÉDUCTION DE VOS DIVISIONS.

Aussi, je demande à tous de respecter le choix des employés qui effectueront un transfert dans vos divisions. Je sais que ce n'est pas agréable de voir des transferts débarquer sur la liste d'assignation, mais vous ne savez jamais quand se sera vous qui en aurez besoin pour X raisons . . . Comme la fermeture d'une Sélection chez vous.

Bonne chance à tous les employés réguliers du 23302 ainsi que les employés à temps partiel de la division 076.

Lisa Courtemanche

Déléguée régionale Montréal Centre-Ville, intérim Montréal Ouest et Montérégie Centre.

Santé et Sécurité au Travail

Ressources syndicales SEMB-SAQ

Besoin d'information? D'aide pour compléter un formulaire? Dénoncer une situation dangereuse? Des ressources sont disponibles pour vous!

Prévention, santé et sécurité

Simon Mathieu Malenfant, représentant en prévention (remplacement)

514-776-5475 (cellulaire)

514-849-7754 ou au 1-800-361-8427 #234

Réparation (CSST)

Émilie Nolet-Rousseau, conseillère en réparation

514-849-7754 ou au 1-800-361-8427 #251

enrousseau@semb-saq.com

Mais yé don ben fin le chauffeur!!

Ne vous est-il pas arrivé un jour de voir le "voyage" arrivé alors que vous étiez dans le jus, parce que votre boss qui était encore une fois absent, avait mal planifié ses besoins de main-d'œuvre? Le chauffeur, vous voyant désemparé, vous a généreusement offert de rentrer les palettes, vous vous êtes sûrement dit: "mais yé don ben fin".

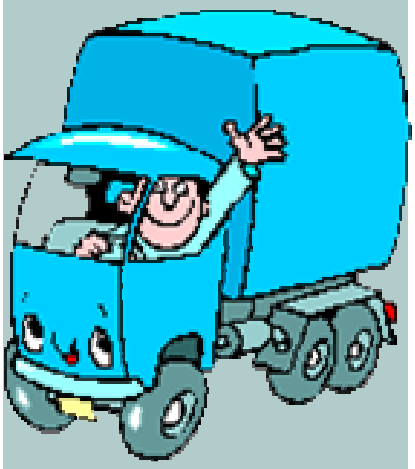

Ne vous est-il pas arrivé "d'en arracher" avec la réception de marchandise parce que vous n'étiez pas très expérimenté avec le transpalette, le chauffeur vous voyant en difficulté vous a généreusement offert de rentrer les palettes, vous vous êtes sûrement dit: "mais yé don ben fin".

Ne vous est-il pas arrivé de vouloir effectuer d'autres tâches plutôt que la réception de marchandise, le chauffeur vous voyant peu tenté par cette réception de marchandise vous a généreusement offert de rentrer les palettes, vous vous êtes sûrement dit: "mais yé don ben fin".

Ne vous est-il pas arrivé de "paniquer" lors de la réception de marchandise parce que vous n'aviez pas la formation sur le transpalette, le chauffeur vous voyant dans un état de panique vous a généreusement offert de rentrer les palettes, vous vous êtes sûrement dit: "mais yé don ben fin".

Mais, quelque soit la situation,

dites-vous bien que le chauffeur a peut-être lui, ses propres intérêts pour le faire! Malgré tout, s'il est vraiment "ben fin "et qu'il n'a pas d'autres intérêts que de vous aider, se sont là vos intérêts à vous qui sont en jeu.

Reprenons maintenant chaque situation dans un contexte différent

Mauvaise gestion des RH : comme vous ne pouvez pas tout faire à la fois, il est de votre responsabilité de juger des priorités. Il va s'en dire que de ne pas retarder la productivité de l'entreprise est une priorité, car le chauffeur lui, a d'autres marchandises à livrer.

Peu expérimenté avec les outils : dites-vous bien que moins vous toucherez à ces outils, plus vous demeurerez inexpérimentés alors, vous ne vous rendez pas service en laissant le chauffeur faire votre job! Vous vous tirez plutôt dans le pied.

Autres choses à faire : dans une succursale, il y a toujours plusieurs choses à faire et la réception de marchandise en fait partie. Laisser le chauffeur effectuer cette tâche pendant que vous vaquez à d'autres occupations, équivaut à "couper" des heures à vos collègues de travail.

Vous n'êtes pas formés : sachez qu'il existe dans ce cas "un droit de refus" que vous pouvez exercer. Vous pouvez communiquer avec votre délégué régional pour en savoir plus à ce sujet.

Bref, pour toutes les situations, il y a une solution, mais la solution n'est **jamais** de laisser les chauffeurs faire **notre** job. Si nous les laissons faire, ils se feront un plaisir de revendiquer cette tâche qui nous appartient depuis 40 ans et que la SAQ aurait certainement plaisir à leur confier.

Soyez donc vigilants car sinon, d'ici 10 ans, se seront les chauffeurs qui entreront notre marchandise dans nos "back stores" et des sous-traitants qui placeront notre stock dans nos tablettes. Voulons-nous en plus que les clients passent leurs commandes aux caisses automatiques comme c'est maintenant le cas dans plusieurs supermarchés, et ce, après avoir pris l'information qu'ils désiraient auprès des bornes interactives?

Que restera-t-il ainsi de nos tâches?

Si nous laissons les autres effectuer nos tâches, c'est ce qui va arriver, le souhaitez-vous vraiment?

Ginette Daviau

Déléguée en chef

SEMB SAQ CSN

INFO SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'assignation temporaire

L'assignation temporaire (communément surnommée « travaux légers »), c'est un droit conféré à l'employeur qui lui permet d'assigner la personne victime d'une lésion professionnelle *(1)* à un travail, même si celle-ci n'est pas encore consolidée *(2).* Personne ne peut obliger l'employeur à accorder une assignation temporaire, il est le seul en mesure de le faire. Pour se prévaloir de ce droit, l'employeur doit cependant remplir certaines conditions. Il doit détenir l'accord du(ou de la) médecin traitant de l'employé(e) et s'assurer que :

1- Le(ou la) travailleur(euse) est raisonnablement en mesure d'accomplir ce travail.

2- Ce travail ne comporte pas de danger pour sa santé, sa sécurité et son intégrité physique compte tenu de sa lésion.

3- Ce travail est favorable à sa réadaptation. Ces trois conditions doivent être respectées, si l'une d'entres-elles n'est pas remplie, le(ou la) médecin ne peut accorder l'assignation temporaire. *(3)*

L'assignation temporaire peut prendre plusieurs formes. À la SAQ, la plus souvent utilisée consiste à modifier temporairement le même emploi, c'est-à-dire, que la personne accidentée exécutera le même travail, sauf certaines tâches déterminées par le(ou la) médecin et/ou selon un horaire adapté (temps plein ou temps partiel).

La CSST produit un formulaire de demande d'assignation temporaire que peuvent utiliser les employeurs, mais la SAQ possède ses propres formulaires. Pourtant, aucun document n'est obligatoire, le(ou la) médecin peut remplir à sa guise celui qui lui convient.

L'assignation temporaire doit favoriser la réadaptation du(de la) travailleur(euse), elle doit donc être encadrée dans son application. L'assignation temporaire offerte par l'employeur doit être productive, concourir aux fins de l'entreprise et faire partie de ses activités normales.

L'avantage pratique de l'assignation temporaire pour l'employeur consiste à réduire les frais reliés aux lésions professionnelles. Elle peut également avoir certains avantages pour l'employé(e) par exemple, le salaire ainsi que le temps supplémentaire normalement effectué continuent d'être versés, on peut aussi se sentir moins isolé et trouver plus facile la réinsertion éventuelle dans le travail normal.

Lors de l'assignation temporaire, le(ou la) travailleur(euse) a droit au salaire et aux avantages liés à l'emploi occupé lorsque s'est manifesté la lésion professionnelle et dont il(ou elle) bénéficierait s'il(ou si elle) avait continué à occuper son emploi. Si les conditions de travail sont modifiées pendant la période d'assignation temporaire, la personne bénéficie de ces changements comme si elle occupait normalement son emploi. Le versement de l'indemnité de remplacement du revenu *(4)* à laquelle a droit le(ou la) travailleur(euse) lors d'un arrêt de travail est suspendu.*(5)*

Si le(ou la) travailleur(euse) n'est pas d'accord avec l'avis de son médecin, c'est-à-dire, s'il(ou si elle) ne croit pas être en mesure de faire le travail que lui a assigné l'employeur, il(ou elle) peut contester l'assignation auprès du représentant à la prévention. L'employé(e) est la seule personne qui peut contester la décision de son médecin. À l'inverse, l'employeur n'a aucun moyen légal pour contester la décision du médecin qui, par exemple, refuserait l'assignation temporaire.

Pour plus de renseignements sur l'assignation temporaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Émilie Nolet-Rousseau

Conseillère en réparation

Tél.: 514-849-7754 ou 1-800-361-8427 poste #251

enrousseau@semb-saq.com

(1)« Lésion professionnelle » : une blessure ou une maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident de travail, ou une maladie professionnelle, y compris la récidive, la rechute ou l'aggravation. (article 2 de la L.A.T.M.P.)

(2)« Consolidation » : la guérison ou la stabilisation d'une lésion professionnelle à la suite de laquelle aucune amélioration de l'état de santé de la victime de cette lésion n'est prévisible. (article 2 de la L.A.T.M.P.)

(3) Article 179 de la L.A.T.M.P.

(4) Le travailleur ou la travailleuse victime d'une lésion professionnelle a droit à une indemnité de remplacement de revenu s'il devient incapable d'exercer son emploi en raison de cette lésion. (article 44 de la L.A.T.M.P)

(5) Article 180 de la L.A.T.M.P.

BANQUE DE MILITANTS
SEMB-SAQ CSN

Votre syndicat est toujours à la recherche de personnes désirant s'impliquer dans les différentes facettes de la vie syndicale. Comme celle-ci est riche et très variée, nous avons élaboré ce formulaire afin de vous permettre de nous faire part de votre intérêt à vous impliquer dans une ou plusieurs de ses facettes. Lorsqu'un besoin se fera sentir, le syndicat consultera la liste des gens sur la banque de militants et pourra faire un choix parmi toutes les personnes intéressées. Même si vous n'avez pas d'expérience syndicale ou autre, n'hésitez pas à vous inscrire, la volonté de s'impliquer est le moteur d'une organisation comme la nôtre.

Nous vous invitons donc à remplir ce formulaire accompagné d'une courte lettre de présentation (si vous le désirez) et à nous faire parvenir le tout par fax au numéro suivant : 514-849-7914.

Nom et prénom (lettres moulées)	:	
Statut	:	
Succursale d'appartenance ou service	:	
Date	:	

Cochez les dossiers pour lesquels vous aimeriez vous impliquer :

O - Gestion de la convention collective	O - Mobilisation et vie syndicale
O - Assurances collectives	O - Journal syndical
O - Environnement	O - Travail clérical (général)
O - Santé et sécurité au travail	O - Divers

Résumé de vos expériences pertinentes :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

La solidarité est notre seule arme

- C'est à la seule condition de rester unis que nous poursuivrons notre marche en avant

Cet article a paru dans un Pionnier de 1966. Il relate les propos de Jean Louis Soucy, délégué en chef du SEMB.

Comme quoi, plus ça change, plus c'est pareil !!!

- C'est à la seule condition de rester unis que nous poursuivrons notre marche en avant

La solidarité est le seul outil que les travailleurs peuvent employer pour revendiquer leurs droits, et s'accorder une aide mutuelle en faisant d'une manière collective, ce qu'ils ne peuvent pas faire en tant qu'individu.

Pour nous qui faisons partie d'un mouvement syndical qui s'étend à la grandeur de la belle province, cette force qui est la solidarité doit se manifester à tous les niveaux.

Au niveau de la base : départements, magasins, services, les employés doivent s'entraider les uns les autres et être solidaire de leurs délégués et officiers qu'ils ont choisi pour les représenter. S'il n'y a pas de solidarité à ce niveau, il est impensable qu'il puisse en avoir aux autres, ce niveau étant le plus important puisqu'il est celui de base sur lequel repose tout le mouvement en entier.

Au niveau des secteurs : Bureaux, entrepôts, magasins, pour promouvoir la solidarité qui existe déjà, il est nécessaire que chacun fournisse un effort supplémentaire pour tenter de mieux se comprendre et d'accepter les problèmes de leurs confrères des autres secteurs. Pour ce faire, la solidarité doit être plus marquée, plus forte, plus efficace, car les problèmes étant différents d'un secteur à l'autre, la compréhension mutuelle en est autant difficile. Et il est essentiel qu'une solidarité de tous les instants existe entre les secteurs, car autrement qu'arrivera-t-il lors des coups durs comme celui du 4 décembre 1964.

Rappelles-vous comme c'était édifiant, encourageant, dans un moment des plus difficiles, de voir cette masse de trois mille employés répartis aux quatre coins de la belle province, se serrer les coudes et marcher d'un seul pas vers la conquête de leur liberté et de leurs droits de citoyen à part entière.

Moi, j'y crois à cette solidarité, mais pour qu'elle soit efficace, il fait absolument qu'elle soit de tous les instants. Car si on y recourt seulement dans les moments difficiles, nos chances seront grande pour que cette solidarité de surface ne dure que le temps que dure une rose. C'est-à-dire que du moment qu'un secteur aura obtenu ce qu'il désirait, les chances de le voir fléchir et se désolidariser des autres, seront grande.

Au niveau provincial : Les représentants des dix régions de la provinces se doivent d'être solidaires les une les autres, et être en mesure de recevoir et de discuter objectivement les problèmes et les suggestions des confrères d'un secteur différent ou d'une autre région, afin de pouvoir y apporter une solution satisfaisante pour tous. Aussi demeurer solidaire aux décisions présentes pour le bien de la collectivité, et prendre les moyens nécessaires pour les expliquer aux membres, et leurs indiquer pour quelle raison telle décision a été prise plutôt que d'autres.

Si toute ces solidarité se tiennent, s'appuient, et apportent de bas en haut et de haut en bas, une circulation non pas aveugle mais honnête de faits syndicaux, notre mouvement ne pourra faire autrement que de prendre de l'ampleur et devenir de plus en plus fort, vivant et efficace.

Pour que ces solidarités se tiennent et cela à tout les niveaux, il faut que les membres qui sont la raison d'être du mouvement syndical à la Régie, eux qui ont la responsabilité de choisir les officiers pour les représenter, ils doivent le faire dans l'optique que notre mouvement aura la force, l'efficacité, la ténacité et la solidarité de ceux qu'ils auront désignés pour les représenter, auront su lui inculquer.

La solidarité générale dépend d'une manière précise, de celle qui existe aux niveaux de base et de secteur puisque c'est là que sont élus les officiers qui doivent donner toute l'ardeur et la solidarité voulue au mouvement, de façon à ce que qu'il demeure fort, vivant et efficace.

Rappelez-vous que le mouvement syndical n'est ni une affaire sentimentale, ni l'occasion d'obtenir des titres honorifiques et encore moins le milieu pour accepter des fonctions sans prendre les responsabilité qui en découlent. Au contraire, pour que le mouvement syndical qui est l'instrument qui peut vous apporter un équilibre économique que l'individu isolé ne peut obtenir, il faut nécessairement que les officiers que vous désignez pour vous représenter, accomplissent avec ardeur et objectivité les responsabilités qui découlent des fonctions qu'ils ont acceptées de remplir.

C'est de cette façon et de cette façon seulement, que vous pourrez améliorer votre équilibre économique (conditions de vie, condition de travail, revenus),et ainsi devenir une fois pour toute, des citoyens libres et à part entière.

Pour que ceci se réalise, il faut absolument que chacun y mette du sien, il est impensable que nous puissions avoir autrement un mouvement fort, vivant, efficace et solidaire qui pourra nous apporter un meilleur niveau économique.

Syndicat des employés-es des magasins et de bureaux de la

Société des Alcools du Québec

1065, rue St-Denis

Montréal

H2X 3J3

Téléphone: (514) 849-7754

1-800-361-8427

Télécopieur : (514) 849-7914

Courriel : info@semb-saq.com

Venez visiter notre site internet au SEMB-SAQ.com

Par souci d'écologie et d'économie, ce journal n'est pas envoyé en version papier à votre domicile.

Pour recevoir le Pionnier par courriel à votre domicile, communiquez-moi votre adresse électronique à: klelievre@semb-saq.com

Pour ceux qui désirent le recevoir à leur résidence, vous pouvez communiquer avec nous et nous vous ferons parvenir votre copie à chaque parution.

Solution du mot croisé de juillet 2007

E	M	P	L	O	Y	E	S	■
T	Y	R	A	N	I	Q	U	E
C	O	O	P	■	N	U	S	■
H	P	■	S	E	■	I	P	■
E	I	D	E	R	■	P	E	U
M	E	R	■	G	L	E	N	E
I	■	■	L	O	I	■	D	L
N	U	D	I	T	E	E	■	E

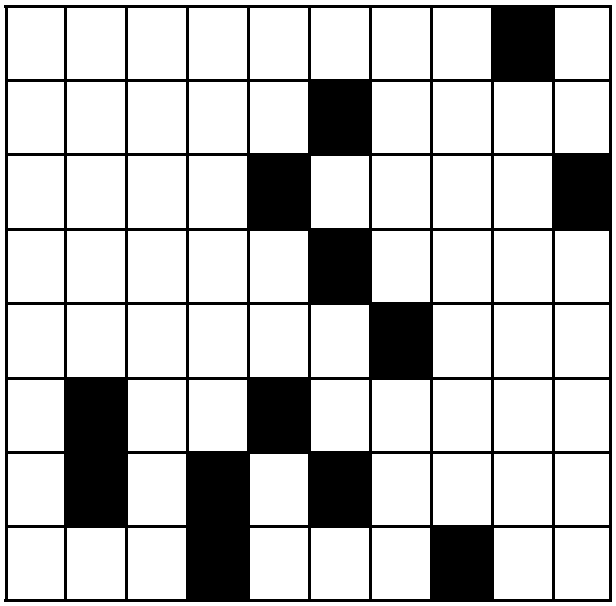

Horizontale

1-Le nôtre est composé de Benoît Malenfant, Joël Beaulieu, Katia Lelièvre, Daniel Plante, Gina Proulx, Alexandre Joly et Éric Brunet.

2-Changer d'air. – On en fait à l'occasion sur le plancher ou dans le back store.

3-Aurochs. – Pièce d'échec.

4-Nous le sommes de la SAQ. – Nuage de pollution.

5-Région représentée par Serge D'Avignon. – Prière.

6-C'est-à-dire. – Robes de magistrat.

7-Utiles au golf.

8-Période. – Whisky canadien. – Pronom personnel.

Verticale

1-La grappa par exemple.

2-Apéro du Portugal.

3-Capable d'érection.

4-Repos dans un vers de poème.

5-Patrie d'Abraham. – Note de musique. – Tour.

6-Extraterrestre connu.

7-Oiseau échassier. – Enlève.

8-On nous demande souvent de faire l'accord vin avec.

9-Changées

10-Coutumes. – Pois de senteur.

Ont travaillé à la production de ce journal :

Mise en page : Katia Lelièvre

Corrections des textes : Josée Nault

Écriture : Éric Brunet, Daniel Plante, Lisa Courtemanche, Émilie Nolet-Rousseau, Katia Lelièvre et Ginette Daviau